



CLÔTURES DU LITTORAL

Service et clôture au meilleur prix

39 ANS D'EXPÉRIENCE



TARIF MAI 2022

170 Chemin de l'Orangerie – 06600 Antibes
TEL : 04.93.74.33.76 – FAX : 04.93.33.65.69
contact@cloturesdulittoral.fr
www.cloturesdulittoral.fr

PANNEAUX RIGIDES

PANNEAUX RIGIDES ECO

Mailles 200 X 50 m/m Fil Ø 4 et 5 m/m
Largeur : 2505 m/m



VERT RAL 6005

HAUTEURS

1,03 M
1,23 M
1,53 M
1,73 M
1,93 M

TARIFS

27,00 €
29,00 €
37,00 €
41,00 €
45,00 €

PANNEAUX RIGIDES PRO

Mailles 200 X 50 m/m Fil Ø 5 m/m
Largeur : 2505 m/m



VERT RAL 6005

GRIS RAL 7016

BLANC RAL 9010

HAUTEURS

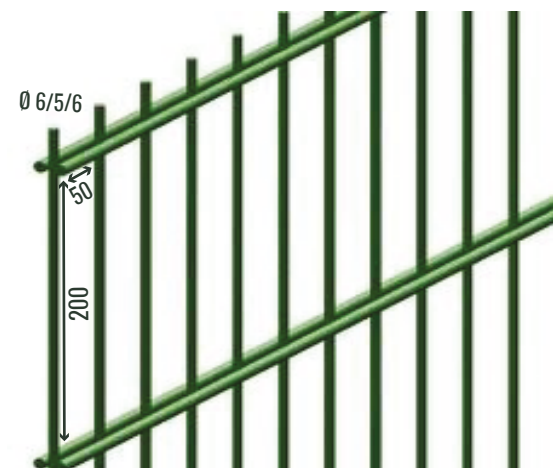
0,63M
0,83M
1,03 M
1,23 M
1,53 M
1,73 M
1,93 M
2,43 M

TARIFS

28,00 €
29,00 €
31,00 €
35,00 €
45,00 €
51,00 €
53,00 €
70,00 €

PANNEAUX RIGIDES DOUBLE FILS

Mailles 200 X 50 m/m Fil Ø 6/5/6 m/m
Largeur : 2505 m/m



VERT RAL 6005

HAUTEURS

1,03 M
1,23 M
1,63 M
1,83 M
2,03 M

TARIFS

65,00 €
70,00 €
77,00 €
86,00 €
95,00 €

POTEAUX

POTEAUX ORION



VERT RAL 6005

GRIS RAL 7016

BLANC RAL 9010

HAUTEURS	TARIFS
1,10 M	20,00 €
1,30 M	22,00 €
1,60 M	23,00 €
1,80 M	26,00 €
2,00 M	28,00 €
2,30 M	32,00 €
2,50 M	34,00 €
2,90 M	55,00 €



ACCESSOIRES



	TARIFS
PLATINES ORION	14,00 €
KIT GOUJONS Ø 8 MM (U3)	3,50 €
CALE DE MONTAGE (SACHET DE 12 U)	10,00 €
FIXATIONS ALIZE (U 10)	26,00 €
CAVALIER DE FIXATION	1,70 €
PLATINE POUR PORTILLON (X2)	40,00 €

CLOTURES DU LITTORAL

Service et clôture au meilleur prix

PIQUETS FER A "T"



PIQUETS PLASTIFIÉS VERTS

VERT RAL 6005

HAUTEUR EN CM	SECTION EN MM	TARIFS
120	30X30X3,8	5,80 €
150	30X30X3,8	7,00 €
175	30X30X3,8	8,00 €
175	35X35X3,8	10,20 €
175	40X40X4,2	13,10 €
200	35X35X4,2	10,50 €
200	40X40X4,2	17,00 €
225	35X35X4,2	14,00 €
225	40X40X4,2	19,00 €
250	40X40X4,2	21,00 €



JAMBES DE FORCE

VERT RAL 6005

HAUTEUR EN CM	SECTION EN MM	TARIFS
120	L25X25X3	4,70 €
150	L25X25X3	5,80 €
200	L30X30X3	10,00 €
225	L30X30X3	11,20 €

SUR COMMANDE

PIQUETS GALVANISE A CHAUD

PIQUETS T SPECIAUX A BAS VOLET

PIQUETS BLANC RAL 9010 ET GRIS RAL 7016

TARIF 2022 - MAI
TOUS NOS PRIX SONT HORS TAXE

CLOTURES DU LITTORAL

Service et clôture au meilleur prix

GRILLAGES

Rouleau traditionnel non compacté ACIER Conforme à la Norme EN 10244-2



GRILLAGE SOUDÉ PLASTIFIÉ

Ø 2,20MM, MAILLE DE 50X100MM, 25 MÈTRES

VERT RAL 6005

HAUTEURS

TARIFS

1,00 M	68,00 €
1,20 M	80,00 €
1,50 M	100,00 €
1,80 M	120,00 €
2,00 M	135,00 €



GRILLAGE SIMPLE TORSION

VERT RAL 6005

MAILLES : 50 X 50 PLASTIFIÉ VERT NON COMPACTÉ

DIAMETRE Ø : 1,6/2,7 M/M
LONGUEUR : 25 M

DIAMETRE Ø : 2,1/3,1 M/M
LONGUEUR : 25 M

HAUTEURS

TARIFS

TARIFS

1,00 M	104,00 €	126,00 €
1,25 M	125,00 €	152,00 €
1,50 M	155,00 €	195,00 €
1,75 M	182,00 €	220,00 €
2,00 M	209,00 €	250,00 €



BORDURES DEFENSIVES

Ø 3,0/3,6 M/M

SUR COMMANDE

VERT RAL 6005

BLANC RAL 9010

HAUTEURS

TARIFS

1,00 M	SUR DEMANDE
1,20 M	SUR DEMANDE
1,50 M	SUR DEMANDE
1,75 M	SUR DEMANDE
2,00 M	SUR DEMANDE



BORDURES PARISIENNES

Ø 3,0/3,6 M/M

SUR COMMANDE

VERT RAL 6005

BLANC RAL 9010

HAUTEURS

TARIFS

0,80 M	SUR DEMANDE
1,00 M	SUR DEMANDE
1,20 M	SUR DEMANDE
1,50 M	SUR DEMANDE

TARIF 2022 - MAI
TOUS NOS PRIX SONT HORS TAXE

CLOTURES DU LITTORAL

Service et clôture au meilleur prix

ACCESSOIRES DE POSE

ACCESSOIRES



		TARIFS À L'UNITÉ
TENDEURS N°2 :		0,60 €
TENDEURS N°3 :		0,70 €
PLATINE POUR PIQUET T30 :		11,50 €
PLATINE DE JAMBE DE FORCE VERT RAL 6005 :		9,00 €
COURONNE FIL DE TENSION (100 M) Ø 2.70 MM :		11,20 €
COURONNE FIL DE TENSION (100 M) Ø 3.10 MM :		18,00 €
BOULON + ECROU :		0,30 €
BOBINOT D' ATTACHE :		7,00 €
BOITE D' AGRAFES GALVA (X1000) :		10,00 €
BOITE D' AGRAFES PLASTIFIÉES VERT (X1000) :		16,00 €
AGRAFEUSE AVEC CHARGEUR :		30,00 €
TENAILLE 250 MM :		15,00 €
COURONNE BARBELE : PV (250M)		85,00 €
BARRES DE TENSION :		
GALVA OU PV Ø 6 MM		LG 1,00 M 1,60 €
		LG 1,20 M 1,80 €
		LG 1,50 M 2,10 €
		LG 1,75 M 2,40 €
		LG 2,00 M 2,80 €

BRISE VUE

HAIE ARTIFICIELLE



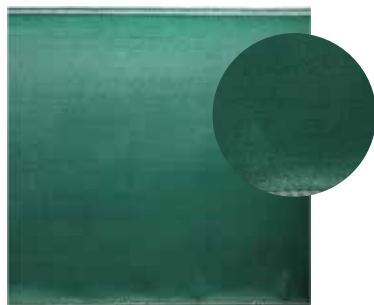
VERT FONCÉ OCCULTATION À 90%
ROULEAU (126 BRINS/CYPRES)
LONGUEUR 3,00M

DIMENSIONS	TARIFS
1.00 X 3.00M	35,00 €
1.20 X 3.00M	40,00 €
1.50 X 3.00M	46,00 €
1.80 X 3.00M	52,00 €
2.00 X 3.00M	56,00 €

CLOTURES DU LITTORAL

Service et clôture au meilleur prix

BRISE VUE



TOILE

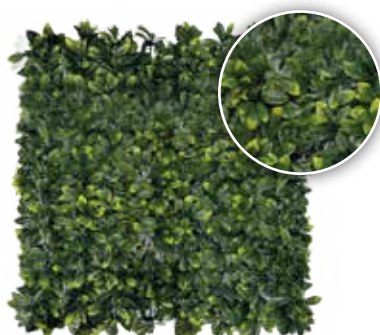
TOILE TISSÉ POLYSETER
TRAITÉ ANTI UV
ROULEAU DE 25 M
OCCULTATION 98%

HAUTEUR

1,00 M
1,20 M
1,50 M
1,80 M
2,00 M

TARIFS

80,00 €
90,00 €
120,00 €
140,00 €
160,00 €



FEUILLAGE ARTIFICIEL

MODÈLE LAURIER CERISE / BUIS TOMBANT / CYPRES
CONDITIONNEMENT MINIMUM 5 M²
GARANTIE ANTI-UV : 5 ANS
TOUS SUPPORTS
SANS ENTRETIEN
100% RECYCLABLE

TARIF

LE M² H.T. 38,00 €



MUR VÉGÉTAL

MODÈLE BOUGAINVILLIER / LISERON BLANC
CONDITIONNEMENT MINIMUM 5 M²
GARANTIE ANTI-UV : 5 ANS
TOUS SUPPORTS
SANS ENTRETIEN
100% RECYCLABLE

TARIF

LE M² H.T. 55,00 €



LATTES D'OCCULTATION

POUR CLÔTURE EN PANNEAUX À PLIS MAILLES DE 55 M/M
KIT COMPRENANT DES CLIPS DE FIXATION DES LAMELLES ET PROFILS EN V
FINITION AVEC PROFILÉ HAUT, POSE VERTICALE
FACILE À POSER, INALTÉRABLE ET SANS ENTRETIEN

VERT RAL 6005

GRIS RAL 7016

DIMENSIONS

1,03M X 2,50M
1,23M X 2,50M
1,53M X 2,50M
1,73M X 2,50M
1,93M X 2,50M

TARIFS

54,00 €
64,00 €
76,00 €
87,00 €
95,00 €

TARIF 2022 - MAI
TOUS NOS PRIX SONT HORS TAXE

CLOTURES DU LITTORAL

Service et clôture au meilleur prix

PORTILLONS

PORTILLONS TREILLIS



- ENCADREMENT TUBE ACIER 40X40MM,
- REMPLISSAGE TREILLIS MAILLE 50X50MM FIL Ø 4MM,
- PILIERS TUBE ACIER CARRÉ 60X60MM,
- SERRURE RÉVERSIBLE,
- BATTUE ALU, POIGNÉE, GONDS RÉGLABLES,
- NOTICE DE MONTAGE,
- PROTECTION ACIER GALVANISÉ ET PLASTIFICATION POLYESTER,
- POTEAUX 60X60 MM

VERT RAL 6005

GRIS RAL 7016

BLANC RAL 9010

DIMENSIONS

100 X 100
100 X 125
100 X 150
100 X 175
100 X 200

TARIFS

	ECO	RESIDENTIEL
100 X 100	175,00 €	305,00 €
100 X 125	195,00 €	325,00 €
100 X 150	215,00 €	350,00 €
100 X 175	240,00 €	375,00 €
100 X 200	260,00 €	385,00 €

CLÔTURE PISCINE NORME NF P90-306



- PANNEAU EN FIL ACIER Ø 6M/M VERTICAL ET DOUBLE FILS HORIZONTAUX, HAUTEUR HORS SOL 1,15, (1,10M DE VIDE ENTRE POINT D' APPUI) LONGUEUR 2,00M.
- PORTILLON : REMPLISSAGE EN PANNEAU PISCINE, SERRURE DOUBLE ACTION TWIST, OUVERTURE TIRANT VERS L' EXTÉRIEUR
- GONDS RÉGLABLES, RAPPEL AUTOMATIQUE. PROTECTION ACIER GALVANISÉ ET PLASTIFICATION POLYESTER.

VERT RAL 6005

BLANC RAL 9010

PANNEAUX : LARGEUR 2,00M X 1,15M SUR DEMANDE
POTEAUX : SUR PLATINE LG 1,20M SUR DEMANDE
PORTILLON : 1,00M X 1,15M SUR DEMANDE

CLOTURES DU LITTORAL

Service et clôture au meilleur prix

PORTAILS



PORTAILS PIVOTANTS 2 VANTAUX

- ENCADREMENT TUBE ACIER 40 X 40MM,
- REMPLISSAGE BARREAUDAGE 20 X 20MM,
- PILIERS TUBE ACIER CARRÉ 80 X 80 OU 100 X 100 MM,
- SERRURE ENCASTRÉE AVEC CYLINDRE, PIVOTS, SABOT CENTRAL ET BAÏONNETTE,
- PROTECTION ACIER GALVANISÉ ET PLASIFICATION POLYESTER

VERT RAL 6005

GRIS RAL 7016

BLANC RAL 9010

PILIERS M/M	DIMENSIONS	TARIFS
100 X 100	3,00 X 1,50M	SUR DEMANDE
100 X 100	3,00 X 1,75M	SUR DEMANDE
100 X 100	3,00 X 2,00M	SUR DEMANDE
100 X 100	4,00 X 1,50M	SUR DEMANDE
100 X 100	4,00 X 1,75M	SUR DEMANDE
100 X 100	4,00 X 2,00M	SUR DEMANDE
100 X 100	5,00 X 1,50M	SUR DEMANDE
120 X 120	5,00 X 1,80M	SUR DEMANDE
120 X 120	5,00 X 2,00M	SUR DEMANDE



PORTAILS COULISSANTS

- CADRE TUBE ACIER 160X80MM ET 60X60MM,
- REMPLISSAGE TUBE ACIER 25X25MM (VIDE ENTRE BARREAUX 110MM),
- POUTRE 100X100MM, PILIER DE GUIDAGE ET DE RÉCEPTION SIMPLE SECTION 100X100MM,
- ROUES Ø 100 U 2,
- 1 SERRURE LOCINOX, 2 INSERTS POUR POSE ET RAIL,
- PROTECTION ACIER GALVANISÉ ET PLASIFICATION POLYESTER

VERT RAL 6005

GRIS RAL 7016

BLANC RAL 9010

PILIERS M/M	DIMENSIONS	TARIFS
100 X 100	4,00 X 1,50M	SUR DEMANDE
100 X 100	4,00 X 1,75M	SUR DEMANDE
100 X 100	4,00 X 2,00M	SUR DEMANDE
100 X 100	5,00 X 1,50M	SUR DEMANDE
100 X 100	5,00 X 1,75M	SUR DEMANDE
100 X 100	5,00 X 2,00M	SUR DEMANDE
100 X 100	6,00 X 1,50M	SUR DEMANDE
120 X 120	6,00 X 1,80M	SUR DEMANDE
120 X 120	6,00 X 2,00M	SUR DEMANDE

CLOTURES DU LITTORAL

Service et clôture au meilleur prix

CLÔTURE TENNIS



GRILLAGE TENNIS

- MAILLES : 45 X 45MM
- PLASTIFIÉ VERT
- Ø 2,5 MM / 3,0 MM
- LONGUEUR : 18 MÈTRES

VERT RAL 6005

HAUTEURS

3,00 M

3,50 M

4,00 M

TARIFS

375,00 €

435,00 €

495,00 €

POTEAU TENNIS

- TUBE ROND ACIER PERCÉ
- PLASTIFIÉ VERT
- AVEC BOUCHON

JAMBES DE FORCE

JAMBES DE FORCE

VERT RAL 6005

HAUTEURS

3,00 M

3,50 M

4,00 M

Ø 50MM

36,00 €

42,00 €

47,00 €

Ø 60MM

43,00 €

49,00 €

56,00 €

35,00 €

40,00 €

38,00 €

43,00 €

VERT RAL 6005

PORTILLON TENNIS

DIMENSIONS

100 X 200 M

TARIFS

790 €

VERT RAL 6005

ACCESSOIRES

TARIFS

TENDEUR N°2

0,60 €

COLLIER Ø 50MM PLASTIFIÉ VERT

8,00 €

COLLIER Ø 60MM PLASTIFIÉ VERT

9,50 €

BOITE PASSE FILS VERT

67,00 €

COURONNE FIL DE TENSION Ø 2,7MM

11,20 €

COURONNE FIL DE TENSION Ø 3,1MM

18,00 €



TARIF 2022 - MAI
TOUS NOS PRIX SONT HORS TAXE

CLOTURES DU LITTORAL

Service et clôture au meilleur prix

ANTIBES Tél : 04.93.74.33.76
Fax : 04.93.33.65.69
E.mail : contact@cloturesdulittoral.fr

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

NOM DE LA SOCIETE:

RAISON SOCIALE :

ADRESSE:

TELEPHONE: FAX:

Email:

GERANT:

ID Intracommunautaire: CODE APE:

N° SIRET:

DOMICILIATION BANCAIRE:

Code Banque: Code guichet: N° de compte: Clé RIB :

IBAN BIC :

ADRESSE DE FACTURATION:

MODE DE REGLEMENT:

Réception facture - 30 jours fin de mois - Prélèvement à 30 jours fin de mois le 10 du mois suivant

NB: la 1^{ère} facture devra être payée comptant à réception

La société Clôtures du Littoral se réserve le droit de refuser l'ouverture d'un compte ou d'y mettre fin.

JOINDRE A VOTRE DEMANDE, UN EXTRAIT K.BIS, UN RIB

Conditions générales de vente: (Voir au dos)

Signature et cachet de l'entreprise:

Fait à: Le :

Signature (Lu et approuvé. Bon pour accord):

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA SOCIÉTÉ CLOTURE DU LITTORAL

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS)
I. - CHAMP D' APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE S' APPLIQUENT DE PLEIN DROIT À TOUTE VENTE DES PRODUITS SUIVANTS : GRILLAGE RIGIDE GRILLAGE ROULEAU PORTAIL ET PORTILLON CLÔTURES PISCINES ET TENNIS OCCULTATION PRODUITS ET MATÉRIELS D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEURS

ENTRE LA SOCIÉTÉ CLOTURE DU LITTORAL ET TOUTE PERSONNE PHYSIQUE EFFECTUANT UN ACHAT.

LA VENTE EST RÉPUTÉE CONCLUE À LA DATE D' ACCEPTATION DE LA COMMANDE PAR LE VENDEUR OU DE L'ACCEPTATION DU DEVIS PAR L'ACHETEUR.

PRÉALABLEMENT À CETTE DATE, ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 112-1, L. 112-2 ET L. 141-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION, LES PRÉSENTES CONDITIONS DE VENTE SONT MISES À LA DISPOSITION DE TOUT ACHETEUR À TITRE INFORMATIF. TOUTE COMMANDE IMPLIQUE L' ADHESION SANS RÉSERVE AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE QUI PRÉVALENT SUR TOUTES LES AUTRES CONDITIONS, À L' EXCEPTION DE CELLES QUI ONT ÉTÉ ACCEPTÉES EXPRESSÉMENT PAR LE VENDEUR. CERTAINES DISPOSITIONS DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PEUVENT ÊTRE MODIFIÉES À TOUT MOMENT PAR LA SOCIÉTÉ CLOTURE DU LITTORAL.

II. – COMMANDE

TOUTE COMMANDE, POUR ÊTRE VALABLE, DOIT ÊTRE ÉTABLIE SUR LES BONS DE COMMANDE DU VENDEUR, À LA DISPOSITION DE LA CLIENTÈLE DANS SES MAGASINS.

L' ACCEPTATION DE LA COMMANDE PAR LE VENDEUR RÉSULTE DE LA LIVRAISON DIRECTE DES PRODUITS COMMANDÉS.

TOUTE COMMANDE PARVENUE AU VENDEUR EST RÉPUTÉE FERME ET DÉFINITIVE.

III. – LIVRAISON

SAUF CONDITION PARTICULIÈRE EXPRESSE PROPRES À LA VENTE, LA LIVRAISON S' EFFECTUERA AU MAGASIN PRINCIPAL DU VENDEUR, SANS DÉLAI.

UN SERVICE DE LIVRAISON EST DISPONIBLE POUR LES COMMANDES LIVRABLES DANS LES DÉPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES MARITIMES.

LE DÉLAI MAXIMAL DE LIVRAISON EST DE TRENTE JOURS À COMPTER DE LA RÉCEPTION DE LA COMMANDE PAR LE VENDEUR.

À DÉFAUT DE TOUTE LIVRAISON DANS LES SEPT JOURS APRÈS EXPIRATION DUDIT DÉLAI, SAUF CAS DE FORCE MAJEURE, L' ACHETEUR POURRA DE PLEIN DROIT DEMANDER, SI BON LUI SEMBLE, LA RÉSILIATION DE LA VENTE, PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC DEMANDE D'AVIS DE RÉCEPTION.

LES FRAIS ET LES RISQUES LIÉS À L' OPÉRATION DE LIVRAISON DES PRODUITS SONT À LA CHARGE EXCLUSIVE DU VENDEUR.

À COMPTER DE LA LIVRAISON, LES RISQUES DES PRODUITS SONT TRANSFÉRÉS À L' ACHETEUR.

EN CAS D'ABSENCE DU CLIENT, LE TRANSPORTEUR, LE LIVREUR OU LE FACTEUR NE POURRA PAS LAISSER LA MARCHANDISE. SI LA LIVRAISON NE PEUT PAS SE FAIRE DU FAIT DE L'ABSENCE DU CLIENT, LE SURCÔÛT D'UNE DEUXIÈME LIVRAISON DEVRA ÊTRE SUPPORTÉ PAR LE CLIENT ET RÉGLÉ AVANT UNE NOUVELLE EXPÉDITION.

L' ACHETEUR EST TENU DE VÉRIFIER L'ÉTAT DES PRODUITS LIVRÉS.

IV. – RÉCEPTION DES PRODUITS EN MAGASIN

L' ACHETEUR PRENDRA RÉCEPTION DES PRODUITS COMMANDÉS AU MAGASIN PRINCIPAL DU VENDEUR, DANS LE DÉLAI DE 8 JOURS À COMPTER DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE MISE À DISPOSITION ADRESSÉ PAR LE VENDEUR DES LIVRAISON DES PRODUITS.

PASSÉ CE DÉLAI, LE VENDEUR POURRA DE PLEIN DROIT RÉSILIER LA VENTE, SI BON LUI SEMBLE, SANS MISE EN DEMEURE PRÉALABLE, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L' ARTICLE 1657 DU CODE CIVIL.

L' ACHETEUR ASSUMERA LES FRAIS ET RISQUES DU TRANSPORT DES PRODUITS VENDUS, POSTÉRIEUREMENT À LEUR LIVRAISON.

V. – DROIT DE RÉTRACTATION ET DROIT DE RETOUR

IMMÉDIATEMENT APRÈS AVOIR RÉCEPTIONNÉ LA COMMANDE, LE CLIENT PEUT ANNULER OU MODIFIER SA COMMANDE PAR COURRIER EN JOIGNANT COPIE DE LA FACTURE. LE DÉLAI DE RÉTRACTATION EST DE 14 JOURS APRÈS LE JOUR OÙ LE CLIENT A PRIS POSSESSION DU BIEN.

SI LE DÉLAI DE SEPT JOURS VIENT À EXPIRER UN SAMEDI, UN DIMANCHE OU UN JOUR FÉRIÉ OU CHÔMÉ, IL EST PROROGÉ JUSQU' AU PREMIER JOUR OUVRABLE SUIVANT.

TOUT RETOUR DE MARCHANDISE DOIT ÊTRE EN PORT PAYÉ. À DÉFAUT LE COÛT DU TRANSPORT SERA DÉDUIT DU REMBOURSEMENT DE LA COMMANDE.

LES ARTICLES SONT À RETOURNER AU MAGASIN.

VI. – PRIX

1 - PRIX - SAUF CONDITIONS PARTICULIÈRES EXPRESSES PROPRES À LA VENTE, LES PRIX DES PRODUITS VENDUS SONT CEUX EN VIGUEUR AU JOUR DE LA COMMANDE OU DU DEVIS ACCEPTÉ PAR L'ACHETEUR.

CES PRIX SONT, À CETTE DATE, FERMES ET DÉFINITIFS.

ILS SONT EXPRIMÉS EN EUROS ET STIPULÉS TOUTES TAXES COMPRIS, EMBALLAGE COMPRIS, HORS FRAIS DE LIVRAISON.

LES FRAIS DE LIVRAISON DÉPENDENT DU LIEU DE LIVRAISON ET DU POIDS DE LA COMMANDE

2. - MODALITÉS DE PAIEMENT - SAUF AUTRES MODALITÉS PRÉVUES EXPRESSÉMENT PAR LES CONDITIONS PARTICULIÈRES, LE PAIEMENT DU PRIX S' EFFECTUE COMPTANT À LA COMMANDE.

AUCUNE COMMANDE NE POURRA ÊTRE PRISE EN COMPTE À DÉFAUT D' UN COMPLET PAIEMENT À CETTE DATE.

UNE FACTURE SERA REMISE À L' ACHETEUR SUR SIMPLE DEMANDE.

VII. – GARANTIE

LES PRODUITS VENDUS SONT COUVERTS PAR UNE GARANTIE CONTRACTUELLE CONTRE TOUT DÉFAUT OU VICE DE MATIÈRE OU DE FABRICATION PENDANT DEUX ANS À COMPTER DE LA DATE DE LIVRAISON DESDITS PRODUITS.

EN CAS D' ALTÉRATION, DE VICE APPARENT OU CACHÉ DÉCLARÉ PAR L' ACHETEUR PENDANT CETTE PÉRIODE, PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC DEMANDE D'AVIS DE RÉCEPTION, LE VENDEUR S' OBLIGE À REMPLACER À SES FRAIS LES PRODUITS CONCERNÉS, DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS LES DÉFAUTS OCCASIONNÉS DU FAIT D' UNE UTILISATION ANORMALE OU FAUTIVE OU RÉSULTANT D' UNE CAUSE ÉTRANGÈRE AUX QUALITÉS INTRINSÈQUES DES PRODUITS.

LES DISPOSITIONS QUI PRÉCÈDENT NE SONT PAS EXCLUSIVES DE L' APPLICATION DE LA GARANTIE LÉGALE DES VICES CACHÉS DES ARTICLES 1641 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L' ARTICLE L. 217-4 DU CODE DE LA CONSOMMATION.

L' ACHETEUR POURRA EXERCER CES GARANTIES EN ADRESSANT SA DEMANDE À :

LA SOCIÉTÉ CLOTURE DU LITTORAL

LORSQUE L' ACHETEUR AGIRA EN GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ. IL :

- BÉNÉFICIERA D' UN DÉLAI DE DEUX ANS À COMPTER DE LA DÉLIVRANCE DU BIEN POUR AGIR ;

- POURRA CHOISIR ENTRE LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DU BIEN SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS DE COÛT PRÉVUES PAR L' ARTICLE L. 217-9 DU CODE DE LA CONSOMMATION ;

- SERA DISPENSÉ DE RAPPORTER LA PREUVE DE L' EXISTENCE DU DÉFAUT DE CONFORMITÉ DU BIEN DURANT LES SIX MOIS SUIVANT LA DÉLIVRANCE DU BIEN.

LA GARANTIE DE CONFORMITÉ S' APPLIQUERA INDÉPENDAMMENT DE LA GARANTIE COMMERCIALE CONSENTIE, L' ACHETEUR POURRA ÉGALEMENT DECIDER DE METTRE EN ŒUVRE LA GARANTIE CONTRE LES DÉFAUTS CACHÉS DE LA CHOSE VENDUE AU SENS DE L' ARTICLE 1641 DU CODE CIVIL ET, DANS CETTE HYPOTHÈSE, IL PEUT CHOISIR ENTRE LA RÉSILIATION DE LA VENTE OU UNE RÉDUCTION DU PRIX DE VENTE CONFORMÉMENT À L' ARTICLE 1644 DU CODE CIVIL.

VIII. - RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

EN VERTU DE L' ARTICLE L. 612-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION " TOUT CONSOMMATEUR A LE DROIT DE RECOURIR GRATUITEMENT À UN MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION EN VUE DE LA RÉSILIATION AMIABLE DU LITIGE QUI L' OPPOSE À UN PROFESSIONNEL. "

LES LITIGES ENTRANT DANS LE CHAMP D' APPLICATION DE L' ARTICLE L. 612-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION SONT LES LITIGES DÉFINIS À L' ARTICLE L. 611-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION À SAVOIR LES LITIGES DE NATURE CONTRACTUELLE, PORTANT SUR L' EXÉCUTION D' UN CONTRAT DE VENTE OU DE FOURNITURES DE SERVICES, OPPOSANT UN CONSOMMATEUR À UN PROFESSIONNEL. LE TEXTE COUVRE LES LITIGES NATIONAUX ET LES LITIGES TRANSFRONTALIERS.

POUR TOUTE DIFFICULTÉ, NOUS VOUS INVITONS À NOUS CONTACTER PRÉALABLEMENT OU À CONTACTER NOTRE SERVICE APRÈS-VENTE

LA SOCIÉTÉ CLOTURE DU LITTORAL

SERVICE APRÈS-VENTE :

170 CHEMIN DE L'ORANGERIE, 06600 ANTIBES

DANS L' ANNÉE QUI SUIVRA VOTRE DEMANDE AUPRÈS DE NOS SERVICES, EN APPLICATION DE L' ARTICLE R. 616-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION, VOUS POURREZ FAIRE EXAMINER VOTRE DEMANDE PAR UN MÉDIATEUR DONT TROUVEREZ CI-DESSOUS LES COORDONNÉES, SACHANT QU' UN LITIGE NE POURRA ÊTRE EXAMINÉ, SAUF EXCEPTION, QUE PAR UN SEUL MÉDIATEUR :

FCO 12 RUE EULER 75008, PARIS

MÉDIATEUR.FCO.FR

LITIGES TRANSFRONTALIERS :

CENTRE EUROPÉEN DES CONSOMMATEURS FRANCE :

EUROPE-CONSOMMATEURS.EU

VOUS POUVEZ, À VOS FRAIS, VOUS FAIRE ASSISTER PAR UN CONSEIL.

IX. - DONNÉES PERSONNELLES

LA SOCIÉTÉ S' ENGAGE À RESPECTER LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES COMMUNIQUÉES PAR L' ACHETEUR SUR LE SITE ET À LES TRAITER DANS LE RESPECT DE LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS DU 6 MARS 1978 MODIFIÉE PAR LA LOI N°2004-801 DU 6 AOÛT 2004.

LA SOCIÉTÉ PROTÈGE LA VIE PRIVÉE DE SES CLIENTS EN RESPECTANT LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.

X. - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SERONT RÉGIÉS PAR LA LOI FRANÇAISE.

TOUT LITIGE RÉSULTANT DE LA FORMATION, DE L' INTERPRÉTATION OU DE L' EXÉCUTION DU PRÉSENT CONTRAT SERA DE SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA SOCIÉTÉ CLOTURE DU LITTORAL

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (ENTRE PROFESSIONNELS)

I. - CHAMP D' APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE S' APPLIQUENT DE PLEIN DROIT À TOUTE VENTE DES PRODUITS SUIVANTS : GRILLAGE RIGIDE GRILLAGE ROULEAU PORTAIL ET PORTILLON CLÔTURES PISCINES ET TENNIS OCCULTATION PRODUITS ET MATÉRIELS D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEURS

LA VENTE EST RÉPUTÉE CONCLUE À LA DATE D' ACCEPTATION DE LA COMMANDE PAR LE VENDEUR.

PRÉALABLEMENT À CETTE DATE, LES PRÉSENTES CONDITIONS DE VENTE ONT ÉTÉ MISES À LA DISPOSITION DE L' ACHETEUR, COMME VISÉ À L' ARTICLE L. 441-1 DU CODE DE COMMERCE.

TOUTE COMMANDE IMPLIQUE L' ADHÉSION SANS RÉSERVE AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE QUI PRÉVALENT SUR TOUTES LES AUTRES CONDITIONS, À L' EXCEPTION DE CELLES QUI ONT ÉTÉ ACCEPTÉES EXPRESSÉMENT PAR LE VENDEUR.

II. – COMMANDE

TOUTE COMMANDE, POUR ÊTRE PRISE EN COMPTE, DOIT ÊTRE PASSÉE PAR ÉCRIT OU COMMUNIQUÉE PAR TÉLÉCOPIE OU COURRIER ÉLECTRONIQUE AU MAGASIN PRINCIPAL DU VENDEUR SITUÉ AU 170 CHEMIN DE L'ORANGERIE 06600 ANTIBES.

L' ACCEPTATION DE LA COMMANDE PAR LE VENDEUR RÉSULTE DE L' ÉTABLISSEMENT ET L' ENVOI DE LA FACTURE.

TOUTE COMMANDE PEUT ÊTRE ANNULÉE PAR L' ACHETEUR OU MODIFIÉE DANS SON CONTENU PAR ÉCRIT JUSQU' À L' EXPÉDITION DES PRODUITS, DE LEUR SORTIE D' USINE AU LIEU DE LIVRAISON.

A COMPTER DE CETTE DATE, TOUTE COMMANDE EST RÉPUTÉE FERME ET DÉFINITIVE.

III. – LIVRAISON

SAUF CONDITIONS PARTICULIÈRES EXPRESSES PROPRES À LA VENTE, LA LIVRAISON S' EFFECTUERA AU MAGASIN PRINCIPAL DU VENDEUR, DANS LE DÉLAI DE TRENTE JOURS À COMPTER DE LA RÉCEPTION PAR LE VENDEUR D' UNE COMMANDE EN BONNE ET DUE FORME.

LES RISQUES DU BIEN COMMANDÉ SONT SUPPORTÉS PAR L' ACHETEUR À COMPTER DE LADITE LIVRAISON.

LE DÉLAI DE LIVRAISON EST DONNÉ À TITRE INDICATIF ET SANS GARANTIE.

LE DÉPASSEMENT DE CE DÉLAI NE PEUT DONNER LIEU À AUCUNE RETENUE OU INDEMNITÉ.

TOUTEFOIS, L' ACHETEUR NON LIVRÉ À LA DATE INDICATIVE DONNÉE POURRA ANNULER TOUT OU PARTIE DE SA COMMANDE DANS UN DÉLAI DE QUINZE JOURS APRÈS MISE EN DEMEURE RESTÉE INFRACTUEUSE,

LE DÉLAI INDIQUÉ EST EN OUTRE DE PLEIN DROIT SUSPENDU PAR TOUT ÉVÈNEMENT INDÉPENDANT DU CONTRÔLE DU VENDEUR ET AYANT POUR CONSÉQUENCE DE RETARDER LA LIVRAISON.

EN TOUTE HYPOTHÈSE, LA LIVRAISON DANS LE DELAI NE PEUT INTERVENIR QUE SI L' ACHETEUR EST À JOUR DE TOUTES SES OBLIGATIONS À L' ÉGARD DU VENDEUR.

LES FRAIS ET LES RISQUES LIÉS À L' OPÉRATION DE LIVRAISON DES PRODUITS SONT À LA CHARGE EXCLUSIVE DU VENDEUR.

À COMPTER DE LA LIVRAISON, LES RISQUES DES PRODUITS SONT TRANSFÉRÉS À L' ACHETEUR.

IV. - ENLEVEMENT DES PRODUITS

OR LES CAS DE LIVRAISON, L' ACHETEUR PRENDRA RÉCEPTION DES PRODUITS COMMANDÉS AU MAGASIN PRINCIPAL DU VENDEUR, DANS LE DÉLAI DE QUINZE JOURS À COMPTER DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE MISE À DISPOSITION ADRESSÉ PAR LE VENDEUR, DES LIVRAISON DES PRODUITS.

PASSÉ CE DÉLAI, LE VENDEUR POURRA DE PLEIN DROIT RÉSILIER LA VENTE, SI BON LUI SEMBLE, SANS MISE EN DEMEURE PRÉALABLE, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L' ARTICLE 1657 DU CODE CIVIL.

L' ACHETEUR ASSUMERA LES FRAIS ET RISQUES DU TRANSPORT DES PRODUITS VENDUS, POSTÉRIEUREMENT À LEUR LIVRAISON. L' ACHETEUR DOIT VÉRIFIER À LA RÉCEPTION LA CONFORMITÉ DES PRODUITS LIVRÉS AUX PRODUITS COMMANDÉS ET L' ABSENCE DE VICE APPARENT.

SI AUCUNE RÉCLAMATION NI RÉSERVE N' EST FORMULÉE À ÇE TITRE PAR L' ACHETEUR AU JOUR DE LA RÉCEPTION DES PRODUITS, LESDITS PRODUITS NE POURRONT PLUS ÊTRE NI REPRIS NI ÉCHANGÉS, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L' ARTICLE 1642 DU CODE CIVIL.

EN CAS DE VICE APPARENT OU DE NON-CONFORMITÉ DES PRODUITS LIVRÉS AUX PRODUITS COMMANDÉS RELÉVÉS PAR L' ACHETEUR AU JOUR DE LA RÉCEPTION, LE VENDEUR S' OBLIGE AU REMPLACEMENT DES PRODUITS LIVRÉS PAR DES PRODUITS NEUFS ET IDENTIQUES À LA COMMANDE.

LES FRAIS OCCASIONNÉS PAR LA REPRISE ET LA LIVRAISON DES NOUVEAUX PRODUITS SONT À LA CHARGE EXCLUSIVE DU VENDEUR.

V. – PRIX

SAUF CONDITIONS PARTICULIÈRES EXPRESSES PROPRES À LA VENTE, LES PRIX DES PRODUITS VENDUS SONT CEUX FIGURANT DANS LE CATALOGUE DES PRIX AU JOUR DE LA COMMANDE.

CES PRIX SONT, À CETTE DATE, FERMES ET DÉFINITIFS.

ILS SONT EXPRIMÉS EN EUROS ET STIPULÉS HORS TAXES, FRAIS DE LIVRAISON EXCLUS, EMBALLAGE COMPRIS.

EN AUCUN CAS, LES PAIEMENTS QUI SONT DUS AU VENDEUR NE PEUVENT ÊTRE SUSPENDUS NI FAIRE L' OBJET D' UNE QUELCONQUE RÉDUCTION OU COMPENSATION SANS ACCORD ÉCRIT DE LA PART DU VENDEUR.

À DÉFAUT DE PAIEMENT À L' ÉCHÉANCE, DES PÉNALITÉS ÉGALES AU TAUX DIRECTEUR (TAUX REF) SEMESTRIEL DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (BCE), EN VIGUEUR AU 1ER MARS OU AU 1ER JUILLET SELON LA DATE DE LA COMMANDE, MAJORE DE 10 POINTS : SOIT 10,05 %. ELLES SERONT APPLIQUÉES À COMPTER DU JOUR SUIVANT LA DATE DE RÈGLEMENT PORTÉE SUR LA FACTURE OU, À DÉFAUT, LE 31E JOUR SUIVANT LA DATE DE RÉCEPTION DES MARCHANDISES OU DE LA FIN DE L' EXÉCUTION DE LA PRESTATION DE SERVICE. LES PÉNALITÉS DE RETARD SONT EXIGIBLES SANS QU' UN RAPPEL SOIT NÉCESSAIRE.

À DÉFAUT DE TOUT PAIEMENT DU PRIX À SON ÉCHÉANCE, EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT, LE DÉBITEUR SERA DE PLEIN DROIT REDEVABLE, À L' ÉGARD DE SON CRÉANCIER, OUTRE DES PÉNALITÉS DE RETARD, DÉJÀ PRÉVUES PAR LA LOI, D' UNE INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR FRAIS DE RECOURSÉMENT DE 40 EUROS.

TOUT PAIEMENT QUI EST FAIT AU VENDEUR S' IMPUTE SUR LES SOMMES DUES QUELLE QUE SOIT LA CAUSE, EN COMMENÇANT PAR CELLES DONT L' EXIGIBILITÉ EST LA PLUS ANCIENNE.

À DÉFAUT DE TOUT PAIEMENT DU PRIX À SON ÉCHÉANCE, LE VENDEUR POURRA DE PLEIN DROIT RÉSILIER LA VENTE, DANS UN DÉLAI DE QUINZE JOURS APRÈS UNE MISE EN DEMEURE RESTÉE SANS EFFET, SANS PRÉJUDICE DE TOUTS DOMMAGES-INTÉRÊTS SUSCEPTIBLES D' ÊTRE DEMANDÉS PAR LE VENDEUR.

3 - FACTURATION - LE VENDEUR ÉTABLIRA, DÈS RÉCEPTION DE LA COMMANDE, UNE FACTURE EN DOUBLE EXEMPLAIRE, DONT L' UN SERA DÉLIVRÉ LE JOUR MÊME À L' ACHETEUR.

LA FACTURE MENTIONNERA LES INDICATIONS VISÉES À L' ARTICLE L. 441-9 DU CODE DE COMMERCE.

VI. - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES EST SUSPENDU JUSQU'À COMPLET PAIEMENT DU PRIX DE CELLE-CI PAR L'ACHETEUR EN PRINCIPAL ET EN ACCESSOIRE.

TOUTE CLAUSE CONTRAIRE INSÉRÉE DANS LES CONDITIONS GÉNÉRALES OU PARTICULIÈRE DE L'ACHETEUR EST RÉPUTÉE NON ÉCRITE. LE VENDEUR CONSERVE LA PROPRIÉTÉ DES PRODUITS JUSQU' AU PAIEMENT COMPLET ET EFFECTIF DU PRIX PAR L' ACHETEUR.

EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT À SON ÉCHÉANCE, LE VENDEUR POURRA REVENDIQUER LES PRODUITS ET RÉSILIER LA VENTE, COMME PRÉCISÉ CI-DESSUS.

LES CHÈQUES ET LETTRES DE CHANGE NE SONT CONSIDÉRÉS COMME DES PAIEMENTS QU' À COMPTER DE LEUR ENCAISSEMENT EFFECTIF.

JUSQU' À CETTE DATE, LA CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ CONSERVE SON PLEIN DROIT.

CES DISPOSITIONS NE FONT PAS OBSTACLE AU TRANSFERT, DES LIVRAISON, DES RISQUES DES PRODUITS VENDUS.

L' ACHETEUR S' ENGAGE JUSQU' A COMPLET PAIEMENT DU PRIX, À PEINE DE REVENDICATION IMMÉDIATE DES PRODUITS PAR LE VENDEUR, À NE PAS TRANSFORMER NI INCORPORER LESDITS PRODUITS, NI À LES REVENDRE OU LES METTRE EN GAGE.

VII. – GARANTIE

LES PRODUITS VENDUS SONT COUVERTS PAR LA GARANTIE LÉGALE DES VICES CACHÉS, AU SENS DE L' ARTICLE 1641 DU CODE CIVIL.

VIII. - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SERONT RÉGIÉS PAR LA LOI FRANÇAISE.

TOUT DIFFÉRENT RELATIF À L' INTERPRÉTATION ET À L' EXÉCUTION DE VENTES DE PRODUITS SERONT DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU SIÈGE DU VENDEUR.

LE VENDEUR ÉLIT DOMICILE AU LIEU DE SON SIÈGE SOCIAL.